

Département Saône et Loire – Canton de la Chapelle de Guinchay

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS ET ARRETES
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2025

Délibération N° 2025.40

Objet : Délégation de signature

Délibération N° 2025.41

Objet : Autorisation de dépenses – 25% d’investissement

Délibération N° 2025.42

Objet : Procédure pour le recrutement de la secrétaire générale de mairie

Délibération N° 2025.43

Objet : RPQS 2024

Délibération N° 2025.44

Objet : Décision modificative

Délibération N° 2025.45

Objet : Assurance statutaire 2026-2029

**Le Maire,
Michèle DORIN**



**La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET**

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

Nombre de membres:

- afférents au Conseil: 11
- en exercice: 11
- présents à la séance: 11

Date de la convocation:

06 novembre 2025

Date d'affichage:

26 novembre 2025

Séance du mercredi 12 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 12 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Michèle DORIN, Maire.

**Mise en ligne le
26 novembre 2025**

Présents : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI-TISSION Charlène (en visioconférence), PRADES Sébastien, SERRA Thierry

Objet de la délibération:

Absent : /

**Délégation signature
secrétaire de mairie**

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance

Suite à la démission de Mme LACOURTABLAISE en date du 5 novembre 2025 et compte tenu de la prise de poste de Mme Elodie BEAUDET depuis le 9 Octobre 2025, le conseil municipal :

- **Donne délégation de signature à Mme BEAUDET Elodie, secrétaire de mairie pour tous les dossiers et actes de l'Etat Civil, tous les certificats administratifs divers (au vu de preuves suffisantes), toutes les certifications de copie conformes (au vu des originaux) et authentifications de signatures.**
- **Autorise Madame le Marie à rédiger l'arrêté municipal entérinant cette décision valable pour toute la durée de son contrat.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.*

***Le Maire,
Michèle DORIN***



***La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET***

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julie JUGNET".

*Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le 25/11/2025
et publié affiché ou notifié le 25/11/2025
Le Maire, Michèle DORIN*



DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

Séance du 12 novembre 2025

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 11

Date de la convocation:

06 novembre 2025

Date d'affichage:

26 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 12 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

**Mise en ligne le
26 novembre 2025**

Objet de la délibération :

**Autorisation dépenses
d'investissement à hauteur de
25 % avant vote du budget
principal 2025**

Présents : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI-TISSION Charlène (en visioconférence), PRADES Sébastien, SERRA Thierry

Absent et excusé : /

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et au vu de l'article L1612.21 du C.G.C.T. autorise le maire ou son suppléant à payer des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits inscrits au budget principal 2025.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter ces crédits au budget communal répartis sur les chapitres suivants :

- chapitre 21 : 617 500 €

- . compte 212 : 1 980 € x 25 % = 495 €
- . compte 2131 : 231 579,50 € x 25 % = 57 894,88 €
- . compte 2135 : 5 061,60 € x 25 % = 1 265,40 €
- . compte 2138 : 6 019,75 € x 25 % = 1 504,94 €
- . compte 21538 : 4 942,53 € x 25 % = 1 235,63 €
- . compte 2156 : 3 422,21 € x 25 % = 855,55 €

*Le Maire pourra mandater des dépenses d'investissement
avant le vote du budget principal de l'exercice 2026.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.*

*Le Maire,
Michèle DORIN*



*La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julie Jugnet".

*Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le 25/11/2025
Et publié affiché ou notifié le 25/11/2025
Le Maire, Michèle DORIN*



DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

Séance du 12 novembre 2025

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 11

Date de la convocation :

6 novembre 2025

Date d'affichage :
26 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 12 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Mise en ligne le
26 novembre 2025

Objet de la délibération :

**Procédure pour recrutement
de la Secrétaire générale de
mairie**

Présents : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI-TISSION Charlène (en visioconférence), PRADES Sébastien, SERRA Thierry

Absent et excusé : /

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Le Maire informe l'assemblée municipale que nous avons reçu 4 candidatures pour le remplacement de Mme LACOURTABLAISE.

M. BAMET a sollicité le centre de gestion 71 pour être accompagné dans nos démarches de recrutement.

Le centre de gestion nous a adressé un devis pour cette prestation de 750 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le devis est validé à 10 voix pour et 1 abstention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.*

*Le Maire,
Michèle DORIN*



*La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET*

*Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le 25/11/2025
Et publié affiché ou notifié le 25/11/2025
Le Maire, Michèle DORIN*



DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

Séance du 12 novembre 2025

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 11

Date de la convocation :

6 novembre 2025

Date d'affichage :
26 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 12 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Mise en ligne le
26 novembre 2025

Objet de la délibération :

RPQS 2024

Présents : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI-TISSION Charlène (en visioconférence), PRADES Sébastien, SERRA Thierry

Absent et excusé : /

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Le Syndicat des Eaux de la Haute Grosne nous a transmis en date du 31 octobre 2025 leur Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable sur l'année 2024

Après lecture par Madame le Maire, le conseil municipal approuve ce rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.*

**Le Maire,
Michèle DORIN**



**La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julie Jugnet".

*Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le 25/11/2025
Et publié affiché ou notifié le 25/11/2025
Le Maire, Michèle DORIN*



DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

Séance du 12 novembre 2025

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 11

Date de la convocation :

6 novembre 2025

Date d'affichage :
26 novembre 2025

Mise en ligne le
26 novembre 2025

Objet de la délibération :

Décision Modificative N°3
2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 12 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Présents : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI-TISSIER Charlène (en visioconférence), PRADES Sébastien, SERRA Thierry

Absent et excusé : /

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Le Maire nous informe que nous devons transférer des crédits du compte 61524 de la section de fonctionnement au compte 2138 et 2151 de la section d'investissement pour les travaux de voirie, à la suite de la réfection des chemins au hameau de la Place.

Ainsi, il nous faut prendre une décision modificative telle que suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61524 : Entretien et réparations sur bois et forêts	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
D-2138 : Autres constructions	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total Général		10 000,00 €		10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le certificat administratif, qui sera transmis au SGC de Mâcon.

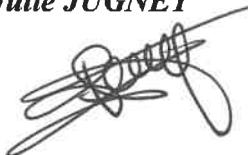
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.*

*Le Maire,
Michèle DORIN*



*La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET*



*Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le 25/11/2025
Et publié affiché ou notifié le 25/11/2025
Le Maire, Michèle DORIN*



DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

Séance du 12 novembre 2025

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 11

Date de la convocation :

6 novembre 2025

Date d'affichage :
26 novembre 2025

Mise en ligne le
26 novembre 2025

Objet de la délibération :

**Assurance statutaire 2026-
2029**

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 12 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Présents : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI-TISSION Charlène (en visioconférence), PRADES Sébastien, SERRA Thierry

Absent et excusé : /

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'alinéa 5 de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de Saône et Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCES/RELYENS pour les collectivités employant au moins 20 agents CNRACL et de WTW / AG2R pour les collectivités employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Conformément à la délibération n° CA-2024-032 du conseil d'administration du 08 octobre 2024, une procédure de remise en concurrence a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Pour rappel la consultation est passée sous la forme d'une procédure avec négociation en application des articles L.2124-1, L.2124-3, R.2161-12 et suivants du Code de la commande publique :

Tranche ferme : pour les collectivités et établissements publics de Saône et Loire employant jusqu'à 29 agents affiliés à la CNRACL

Tranches optionnelles : pour les collectivités et établissements publics de Saône et Loire employant plus de 29 agents affiliés à la CNRACL

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'Offre (CAO) s'est réunie le mercredi 28 mai 2025 pour se prononcer sur l'attribution du marché.

La décision de la CAO est la suivante : attribution du marché au groupement CNP ASSURANCES / RELYENS.

Délibération :

Vu le courrier du Centre de Gestion de Saône et Loire du 10 juillet 2025, informant notre Comité Syndical de l'assureur attributaire,

Le Comité syndical après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES / RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2026.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 5.29% avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.28% avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire

- Autorise le Maire ou le Président à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires,

- Rappelle que les crédits sont prévus au budget

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.*

**Le Maire,
Michèle DORIN**



**La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET**

*Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le 25/11/2025
Et publié affiché ou notifié le 25/11/2025
Le Maire, Michèle DORIN*

